



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
WALLONIE | BRUXELLES

Séance du 15 mai 2014
NOTIFICATION

Point A12: Projet de cahier des charges types bâtiments 2022.

GCF - 232/J-M.N./45.293.0/15.05.2014

Décision :

L'accord du Ministre du Budget est donné en séance, conformément à l'article 33, § 2, alinéa 2, de l'arrêté du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire.

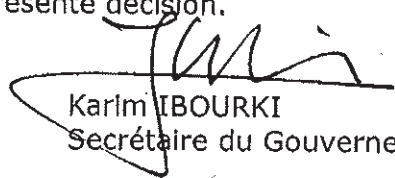
1. Le Gouvernement approuve le principe de l'utilisation du cahier des charges de référence unique, le « cahier des charges type Bâtiments 2022 », pour tous les travaux de construction et de rénovation de bâtiments exécutés par ou pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour les travaux subsidiés par le Ministère à hauteur de 50% minimum.

Durant le 1^{er} semestre 2015, les pouvoirs adjudicateurs concernés seront encouragés à utiliser le CCT-Bâtiments 2022 dans une démarche d'amélioration et d'évaluation continues de l'outil, avec pour objectif final l'utilisation systématique à partir du 1^{er} juillet 2015, après concertation au sein du Comité de Pilotage du CCT-Bâtiments 2022 avec les départements concernés, du cahier des charges de référence unique, dans une logique d'exemplarité des pouvoirs publics et de simplification administrative, pour tout marché de travaux de construction ou de rénovation de bâtiment ou de logement ;

- relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre ;
- subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour au moins 50% du montant de l'investissement.

2. Il confirme la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux missions de suivi de ce document sur base de l'évolution des technologies et des matériaux de construction ainsi que de l'évolution réglementaire ou normative confiée au Comité de Pilotage.
3. Le Gouvernement confirme la participation d'un représentant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Comité de pilotage du CCT-Bâtiments 2022.

4. Il charge le Ministre de la Fonction publique, en charge de la gestion immobilière, de l'exécution de la présente décision.



Karim IBOURKI
Secrétaire du Gouvernement